

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 2 avril 2012 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

*Monsieur Vincent Cloutier
Madame Martine Coulombe
Madame Ginette Lamoureux*

*Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Lucienne Fortin
Madame Johanne Bonenfant*

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente



ASSISTANCE

Mesdames Claudette Lyrette, Hélène Hubert, Patricia Dionne, Maryse Roy Annette Côté, Reine Simard, Carole Robichaud, Émilienne Désabrais, Gisèle Landry, Anita Lyrette, Kimy Désabrais, Hélène Landry et madame Normand Gendron.

Messieurs Édouard Langevin, Gaston Guindon, Jean-Claude Lyrette, Gilles Lyrette, Rhéaume Lyrette, Victor Lyrette, Guy Gendron, Gérard Coulombe, Béloni Lunam, René Groulx, Denis Bélanger, Jean-Jacques Bilodeau et monsieur Normand Gendron.



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 *Adoption du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2011*

3.2 *Adoption du procès verbal de l'ajournement de l'assemblée du 19 décembre 2011 ajournée au 11 janvier 2012*

3.3 *Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2012*

4. Adoption des comptes et rapports

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de mars 2012

4.2 Adoption des comptes à payer de mars 2012

5. Correspondance

5.1 Adoption du budget de l'OMH pour l'année 2012

5.2 Acceptation de la nomination des représentants de la municipalité au CA de l'OMH

5.3 Radio CHGA demande de participation pour l'organisation d'un souper spaghetti pour une levée de fonds pour la fondation québécoise du cancer pour le projet Compostelle en tandem.

6. Invitation / formation / information / félicitation / remerciement / Colloque-congrès / demande de don / adhésion

6.1 Invitation au lancement d'une nouvelle Agence PAIR dans la Vallée-de-la-Gatineau mardi 3 avril au CLD à 10h30

6.2 ADMQ Congrès annuel les 6, 7 et 8 juin à Québec inscription 517.38\$ taxes incluses

6.3 Cité Étudiante de la Haute-Gatineau demande d'une commandite

7. Incendie / Sécurité civile

7.1 Réservoir à eau pour le service incendie

8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement

8.1 Avis de motion pour le règlement portant le numéro 020412-230 relatif à l'ajout de l'usage « Artisanal » (i4) dans la zone de villégiature cent soixante (V-160)

8.2 Adoption du projet de règlement 010412-230

8.3 Avis de la tenue de l'assemblée publique concernant le règlement numéro 020412-230 relatif à l'ajout de l'usage « Artisanal » (i4) dans la zone de villégiature cent soixante (V-160)

9. Voirie

9.1 Appel d'offres pour 200 heures de creusage de fossés pour les chemins Bourque, Lafrance, McCarthy, Tourangeau, Guertin, Dan Lunam et Lac Fiske

9.2 Location déchiqueteuse pour les chemins Bourque, Quatre pattes, Tourangeau et Ste-Famille

9.3 Achat de 15 tonnes asphalte froide

10 Hygiène du milieu

10.1 *Nomination d'une personne pour les journées de cueillette des RDD*

11. Loisirs, Culture et Tourisme

11.1 *Nomination de la conseillère madame Martine Coulombe sur Comité technique en loisir de la MRC*

11.2 *Biblio Outaouais assemblée générale annuelle aura lieu le 9 juin à la Polyvalente Gracefield*

11.3 *Plan et devis pour obtention d'un CA auprès du Ministère Ressources naturelles et développement durable pour descente de bateaux chemin Dan Lunam*

12. Autres sujets et documents le cas échéant

12.1 *Entente pour la gestion documentaire pour les années 2012, 2013 et 2014 avec les Consultants JPierre Carrière inc.*

12.2 *Autorisation de service pour notre Aviseur légal pour le comité de relation de travail*

12.3 *Autorisation de service de notre Aviseur légal concernant demande d'accès à l'information pour de la documentation*

13. Parole au public

14. Levée de l'assemblée

2012-G-0204-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012- G-0204-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour et les sujets suivants sont ajoutés

7.2 *Nomination de monsieur Jean-Pierre Chalifoux sur le comité des incendies*

9.4 *Demande à Hydro-Québec pour installation de nouveaux lampadaires*

12.4 *Réouverture du budget 2012*

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller Vincent Cloutier propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts ci-haut mentionnés

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012- G-0204-03

Note au procès verbal des ajournements des assemblées du 19 décembre 2011 et du 11 janvier 2012

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu d'accepter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 2011 avec la mention < que cette assemblée n'a pas eu lieu faute de quorum >.

Il est également résolu d'accepter le procès-verbal de l'assemblée d'ajournement du 19 décembre au 11 janvier 2012 avec la mention comme indiqué dans le procès verbal: < que cette assemblée n'a pas eu lieu suite à des anomalies dans les procédures >.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012- G-0204-04

Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2012

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2012 soit adopté tel que rédigé

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

La conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-0204-05

Approbation des comptes payés durant le mois de mars 2012

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de mars 2012 pour la somme de 25 104.47 \$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

NON *l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.*

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-0204-06

Approbation des comptes payables du mois de mars 2012 + supplément

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 20 787.66 \$ ainsi qu'un supplément remis à l'assemblée au montant 8 872.00 \$ pour un grand total de 29 659.56\$ le tout tel que détaillé sur les listes soumises à cet effet et autorise la directrice générale à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

NON *l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.*

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-0204-07

Adoption du budget de l'OMH pour l'année 2012

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité adopte le budget de l'OMH pour l'année 2012 tel que déposé, et accepte de payer la Contribution municipale au montant de 1 151 \$.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-08

Nomination des représentants de la municipalité au CA de L'office municipal de Grand-Remous (Place L'Oasis)

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu de nommer trois administrateurs dont madame Joyce Lévesque, madame Martine Coulombe et monsieur Mario Robillard au sein du CA de l'Office municipal d'habitation de Grand-Remous (place l'Oasis).

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-09

Radio CHGA demande de participation à la levée de fonds pour la fondation québécoise du cancer pour le projet Compostelle en tandem

Considérant que la radio CHGA FM demande la participation de la municipalité à une levée de fonds pour la fondation québécoise du cancer pour le projet Compostelle en tandem;

Considérant que celle-ci veut organiser un souper spaghetti dans différentes Municipalités;

En conséquence la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Martine Coulombe propose et il est résolu que la municipalité accepte d'accorder un montant jusqu'à concurrence de 250\$ au Club Les Cœurs Joyeux pour l'organisation du souper spaghetti tel que demandé par CHGA FM. La municipalité demande au Club Les Cœurs Joyeux de fournir les factures reliées à ce souper.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-10

ADMQ Congrès Annuel

La conseillère madame Martine Coulombe appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que madame Betty McCarthy directrice générale soit autorisée à assister au Congrès annuel de l'ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec) qui se tiendra à Québec les 6, 7 et 8 juin. L'inscription au coût de 517.38\$ taxes incluses et les dépenses connexes de déplacement et autres seront payées par la municipalité sur réception des pièces justificatives.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-11

Cité étudiante de la Haute-Gatineau demande d'une commandite

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Martine Coulombe propose et il est résolu que la municipalité participe pour une commandite dans l'album des finissants de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau en faisant l'achat d'une publicité dimension carte d'affaire au coût de 50\$.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-024-12

Installation d'un réservoir d'eau pour le service incendie

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que madame Betty McCarthy soit autorisée à faire la recherche pour l'achat d'un réservoir à eau pour le service incendie.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

NON *l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.*

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2012-G-0204-13

Nomination pour comité du dossier en sécurité incendie

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Martine Coulombe propose et il est résolu de nommer le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux et la conseillère madame Lucienne Fortin pour faire partie du comité du dossier en service incendie.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 020412-230

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Johanne Bonenfant de la présentation du règlement numéro 020412-230 relatif à l'ajout de l'usage « Artisanal » (i4) dans la zone de villégiature cent soixante (V-160). Une modification du plan de zonage numéro 78711, une des annexes du règlement de zonage No 074.

Tous les conseillers ayant en leur possession une copie de ce règlement une demande de dispense de lecture est déposée.

2012-G-0204-14

**PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT AJOUT D'USAGE
ARTISANAL (I4) À LA ZONE V 160**

Considérant que la municipalité de Grand-Remous a adopté un règlement relatif au zonage ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement ;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé à l'assemblée générale du 2 avril 2012 ;

En conséquence, la conseillère madame Martine Coulombe appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le projet de règlement No 020412-230 règlement relatif à l'ajout d'usage « Artisanal » (i4) à la zone de villégiature cent soixante (V-160) soit adopté tel que rédigé. Une modification du plan de zonage numéro 78700, une des annexes du règlement de zonage No 074

ARTICLE 1 Ajout d'usage de « Artisanal »

L'objet de ce projet de règlement est de permettre l'ajout de l'usage

«Artisanal» (i4) à la zone V-160, afin de permettre l'implantation d'une entreprise de décoration et fabrication ainsi que la vente d'articles en bois flotté.

ARTICLE 2 Délimitation de la zone

Cet ajout se fera sur la zone entière V-160

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Cette modification entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si ce projet de règlement est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-15

Assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 020412-230

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2012 - G – 0204 -14 à sa séance générale du 2 avril 2012, d'un projet de règlement numéro 020412-230 intitulé ajout d'usage « Artisanal » (i4) à la zone V-160.

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Martine Coulombe propose et il est résolu que la municipalité tienne une assemblée publique de consultation le 7 mai 2012 à compter de 18 heures 30, au Centre Jean-Guy Prévost au 1508, Transcanadienne, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c.A-19.1);

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-16

Appel d'offres pour travaux de creusage

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité aille en appel d'offres pour 200 heures de travaux de creusage de fossés sur divers chemins municipaux soit les chemins Bourque, Lafrance, McCarthy, Tourangeau, Guertin, Dan Lunam et Lac Fiske. Le prix demandé au kilomètre creusé et devra inclure le transport, machinerie, équipement et main d'œuvre.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9.2 Reporté ultérieurement

Autorisation pour demande de location d'une déchiqueteuse pour divers chemins municipaux

2012-G-0204-17

Achat d'asphalte froide

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité est autorisée à faire l'achat d'asphalte froide soit un voyage d'un 12 roues, environ 21 tonnes au coût de 132\$ la tonne plus les taxes livrées.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-18

Demande à Hydro-Québec pour ouverture de dossier pour installation de lumières

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu qu'une demande d'ouverture de dossier à Hydro-Québec pour l'installation de lumières à l'entrée des chemins Bourque (sur la route 105), Pont-Rouge, Lafrance et à la descente de bateaux située sur le chemin Dan Lunam.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-19

Nomination d'une personne pour les journées de cueillette des RDD

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que madame Gisèle Landry soit nommée personne responsable pour les journées de cueillette des RDD.

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-20

Nomination pour siéger sur le comité technique en loisir de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la conseillère madame Martine Coulombe soit nommée pour siéger sur le Comité technique en loisir de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, et le conseiller monsieur Vincent Cloutier soit nommé substitut.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-21

Biblio Outaouais assemblée générale

La conseillère madame Martine Coulombe appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que madame Lise Fraser préposée à la bibliothèque soit autorisée à assister à l'assemblée générale de Biblio Outaouais qui se tiendra à Gracefield le 9 juin 2012. L'inscription au coût approximatif de 30\$ taxes incluses et les dépenses connexes de déplacement et autres seront payées par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-22

Demande d'un CA pour la mise à l'eau publique de bateaux sur le chemin Dan Lunam

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux soit autorisé à prendre les informations nécessaires tel que demande de CA et les coûts pour faire l'amélioration de la mise à l'eau située sur le chemin Dan Lunam.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-23

Entente pour la gestion du maintien du programme de gestion des documents de la municipalité pour les années 2012-2013 et 2014

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte de signer l'entente avec la firme de Consultations JPierre Carrière inc. pour faire le maintien du programme de gestion des documents de la municipalité selon les normes demandées par les Archives nationales du Québec pour les années 2012, 2013 et 2014.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2012-G-0204-24

Autorisation de services de notre Aviseur légal pour le comité de relation de travail

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité soit autorisée à prendre le service de notre Aviseur Légal pour le comité de relation de Travail.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

Le vote a été demandé

Contre *La conseillère madame Martine Coulombe, la conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux*

Pour *Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, madame Lucienne Fortin et madame Johanne Bonenfant*

Le maire monsieur Yvon Quevillon a voté pour

La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Note au procès verbal

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux dépose une lettre à chacun des élus municipaux dont celui-ci propose de modifier le règlement 06122011-2012 à l'article 2.1 afin de modifier le taux pour les taxes foncières

Le vote a été demandé

Contre *Le conseiller monsieur Vincent Cloutier, la conseillère madame Lucienne Fortin et la conseillère madame Johanne Bonenfant*

Pour *La conseillère madame Martine Coulombe, la conseillère madame Ginette Lamoureux et le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux*

Le maire monsieur Yvon Quevillon a voté pour

La proposition a été refusée par la majorité des membres du conseil présents

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débuté à 20 heures

2012-G-0204-25

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu à 20 heures 30 que la présente assemblée soit fermée.

Note *Le maire monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

*Yvon Quevillon
Maire*

*Betty McCarthy
Directrice générale*